



## LES MATINALES RH D'ALIDORO

### CONTENU

#### ► LES POINTS CLÉS DE LA MISE EN PLACE DU CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

**Matinale RH du 20 mars 2019 (9h00-12h30) ou Matinale RH du 16 septembre 2019 (9h00-12h30)**

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Économique
- Connaître les différentes attributions du CSE et sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance

#### ► LES BASES DE LA MISE EN CONFORMITE RGPD

**Matinale RH du 03 avril 2019 (9h00-12h30) ou Matinale RH du 24 octobre 2019 (9h00-12h30)**

- Quels sont les impacts du RGPD sur la gestion de l'information interne et externe dans vos structures ?
- Comment concrètement les entreprises devront-elles s'organiser pour justifier d'une mise en conformité juridique, technique et opérationnelle de leur activité aux exigences de la réglementation sur la protection des données ?
- Quels sont les intérêts d'une telle démarche au regard de la sécurité juridique, de la valorisation de l'activité et du renforcement de la confiance des clients, des usagers comme des partenaires ?

► **LES BASES DE LA COMMUNICATION NON VIOLENTE DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL**

**Matinale RH du 17 mai 2019 (9h00-12h30) ou Matinale RH du 1<sup>er</sup> octobre 2019 (9h00-12h30)**

Intégrez les grands principes de la communication non violente dans vos pratiques quotidiennes en entreprise :

- Construire et maintenir des relations de qualité avec ses équipes, collègues, supérieurs hiérarchiques
- Développer une attitude responsable et proactive dans les relations professionnelles

► **LES POINTS CLES DE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Matinale RH du 11 juin 2019 (9h00-12h30) ou Matinale RH du 10 octobre 2019 (9h00-12h30)**

Intégrez les implications de la nouvelle réforme de 2018 pour votre structure :

- Les nouveaux acteurs de la formation professionnelle
- Les nouvelles règles de financement
- Les évolutions des dispositifs de formation : le remplacement du plan de formation par le plan de développement des compétences, la monétarisation du compte personnel de formation (CPF), la création du CPF de transition (qui succède au congé individuel de formation-CIF), le renforcement du conseil en évolution professionnelle (CEP)

## **INFORMATIONS GENERALES**

► **PUBLIC CONCERNE**

Tout collaborateur ou responsable en charge de la Gestion des Ressources Humaines

► **DUREE DES MATINALES RH**

0.5 jour soit 3h30 - Si vous vous inscrivez à au moins deux matinales vous pouvez bénéficier d'un financement de la formation professionnelle : l'OPCA de votre branche pourra prendre en charge tout ou partie du coût de votre formation.

### ► LIEU DES MATINALES RH

Les matinales RH auront lieu dans les locaux d'Alidoro Consultants situés au 68 rue Pablo Casals à Montpellier

Accès depuis l'autoroute A9 : Sortie 29 Montpellier Est ; prendre la direction Centre historique - Corum puis Avenue Saint-Lazare

Accès par le tramway :

Ligne de tramway n°1 - arrêt Corum

Ligne de tramway n°2 - arrêt Jeu de mail des Abbés



### ► COUT DES MATINALES RH

Coût par stagiaire à la charge de l'entreprise : 150 € nets\* pour une matinale RH

*L'inscription à deux matinales vous permettra de rendre éligible cette action à la formation professionnelle.*

*\* Honoraires exonérés de TVA en vertu de l'article 261 du Code Général des Impôts relatif à la formation professionnelle continue.*

### ► INSCRIPTION

Pour participer à une ou des matinales, il vous suffit :

- 1) de compléter le bulletin d'inscription ci-après et de nous le retourner par courriel à [formation@alidoro.fr](mailto:formation@alidoro.fr) ou par courrier à Alidoro Consultants - 68 rue Pablo Casals - 34 000 Montpellier
- 2) de nous adresser un chèque de l'intégralité du montant de la formation par courrier\*

*\* En cas de subrogation par votre OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge et de nous faire parvenir l'accord de financement avant le début de la formation.*

**Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter  
par téléphone au 04.99.61.16.30 ou par mail à [formation@alidoro.fr](mailto:formation@alidoro.fr)**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Les Matinales RH d'ALIDORO

Lieu : Alidoro Consultants - 68 rue Pablo Casals - 34000 Montpellier

Horaires : 9h00-12h30

#### Thématiques & Dates :

- CSE :  20 mars 2019  16 septembre 2019
- RGPD :  03 avril 2019  24 octobre 2019
- Communication non violente :  17 mai 2019  01 octobre 2019
- Réforme de la formation :  11 juin 2019  10 octobre 2019

### EMPLOYEUR

Raison sociale :

Nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code postal & Ville :

Téléphone :

Courriel :

### PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI ADMINISTRATIF DU DOSSIER

Nom, prénom et fonction:

Téléphone :

Courriel

### LE(S) STAGIAIRE(S)

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

#### Données personnelles :

Conformément à la réforme RGPD entrée en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de ce bulletin. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal ou électronique. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire de ce bulletin d'inscription, sont utilisées par ALIDORO CONSULTANTS uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

J'accepte ces conditions

**L'envoi du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve  
des conditions générales de vente et de participation précisées ci-après.**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Numéro d'immatriculation Alidoro Consultants **91 34 06130 34**

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation définies ci-dessous. L'entreprise déclare les accepter sans réserve. Il appartient à l'entreprise de vérifier l'imputabilité de la formation pour laquelle elle inscrit un salarié.

### ► TARIFS

Les tarifs de nos formations figurent sur les plaquettes d'information. Ils sont indiqués en nets.

### ► CONDITIONS DE REGLEMENT

Les inscriptions sont enregistrées à réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque de l'intégralité du montant de la formation. Aucun escompte ne sera appliqué dans le cadre de ce paiement d'avance. Le chèque sera encaissé à l'issue de la formation et à compter de la date de la facture.

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme payeur, Alidoro Consultants doit recevoir avant la formation l'acceptation de prise en charge. Il revient à l'entreprise de suivre le dossier et de s'assurer que le règlement s'effectue dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, Alidoro Consultants facturera l'entreprise directement.

### ► ANNULATION DU FAIT D'ALIDORO CONSULTANTS

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, Alidoro Consultants se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard 7 jours ouvrés avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

ALIDORO CONSULTANTS ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à ALIDORO CONSULTANTS, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ALIDORO CONSULTANTS. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

### ► ANNULATION DU FAIT DE L'ENTREPRISE

L'annulation d'une inscription occasionne des difficultés sur la constitution des groupes à laquelle nous attachons une grande importance. Nous vous donnons donc la possibilité de remplacer un stagiaire empêché par une personne de même profil et ayant le même besoin.

En cas de rétractation, ALIDORO CONSULTANTS facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous :

- dans un délai supérieur à 14 jours ouvrés avant le début de la formation : aucune indemnité ;
- dans un délai compris entre 7 et 14 jours ouvrés avant le début de la formation : 50% du coût total de la formation ;
- dans un délai inférieur à 7 jours ouvrés avant le début de la formation et pour toute formation commencée : 100% du coût total de la formation.

L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle.

### ► LIEUX ET HORAIRES DE LA FORMATION

Nous vous accueillons dans les locaux d'Alidoro Consultants situés au 68 rue Pablo Casals à Montpellier.

Les formations se déroulent de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Les repas peuvent être pris en commun dans les restaurants situés à proximité. Les détails spécifiques à chaque formation sont précisés dans le courrier de convocation.

Il est important que les stagiaires arrivent au minimum 5 minutes avant le début de la formation afin de respecter les horaires.

## ► DOCUMENTS

Une attestation de présence est remise individuellement aux stagiaires dès lors que la formation a été suivie intégralement. La confirmation d'inscription, le programme, la convention et la facture sont adressées au responsable de l'inscription avant le début du stage. L'attestation de présence est envoyée à la fin du stage.

## ► ORGANISATION

Nous limitons, dans un souci d'efficacité pédagogique, nos groupes de formations interentreprises à 9 personnes selon les thèmes abordés. De tels groupes favorisent l'échange et la réponse aux objectifs de chacun.

## ► SUIVI

Nous offrons à tous nos stagiaires la possibilité de contacter par email ou par téléphone, dans un délai de 3 mois, leur animateur pour tout complément d'informations qu'ils souhaiteraient obtenir suite à leur stage.

## ► INSCRIPTION ET INFORMATIONS GENERALES

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler au 04.99.61.16.30. Notre équipe est présente pour vous informer sur nos offres de formation, vous conseiller sur les stages les plus appropriés à vos besoins. Nous pouvons vous aider à construire vos parcours de formation.

## ► INFORMATION IMPORTANTE

En aucun cas une option ne pourra être considérée comme une inscription.

Pour vous inscrire, il faut impérativement nous renvoyer le bulletin d'inscription accompagné du chèque de l'intégralité du montant de la formation. Chaque rubrique doit être remplie intégralement afin de gérer au mieux et dans les meilleurs délais le dossier administratif.

## ► PROTECTION DES DONNEES

Le Client accepte d'être cité par ALIDORO CONSULTANTS dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement aux fins de réalisation, de suivi administratif et de suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à ALIDORO CONSULTANTS.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. ALIDORO CONSULTANTS conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.